Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260710-D202607083-DE

Commune de Paimpont

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	14
Absents	5
Exclus	0
Votants	18

Date de la convocation : 29/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/07/083

Séance du 8 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, Françoise GUERIN, Lydie JAMIN et messieurs LEFEUVRE Alain, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, MOINERAIS Marc, Stéphane DANION conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Madame FILATRE Renée, monsieur GUERIN Didier, monsieur HAUPAS Patrick et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves.

Était absent : Monsieur EVAN PERRIN

Ayant donné pouvoir : Madame FILATRE Renée à madame GUERIN Françoise, monsieur GUERIN Didier à monsieur DANION Stéphane, monsieur HAUPAS Patrick à monsieur ROLLAND Aurélien et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves à monsieur LEFEUVRE Alain.

DELIBERATION 2026/07/083 : FINANCES- INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION.

Rapporteur : Stéphane DANION

CONTEXTE : *Monsieur l'adjoint aux finances expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1er janvier 2027 en lieu et place de la taxe d'habitation sur les logements vacants.*

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts ;

Vu la délibération 2023/06/065 portant instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants ;

Considérant que la taxe d'habitations sur les logements vacants va disparaitre pour l'année 2027 et sera remplacée par la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;

Considérant qu'il est d'intérêt communal de maintenir une imposition sur les logements vacants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une voix contre Patrick HAUPAS) :

Article 1 :

DECIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260710-D202607083-DE

Article 2 :

CHARGE le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

La Secrétaire de séance,
Françoise GUERIN

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)